



SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021 à 20h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT et UN, le QUATORZE DECEMBRE à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, M VILZI Christophe, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme REGNIER Catherine, procuration à Mme VAN BOSXTAEL Christiane,
Mme SPIRA Julie, procuration à M NIGAY Jean-Marie

Absent :

Mme MEYFROODT Charlotte,

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 NOVEMBRE 2021

Le compte-rendu du 09 novembre 2021, n'étant pas joint au dossier du Conseil Municipal sera approuvé par le Conseil Municipal à la prochaine réunion.

Le dossier préparation a été envoyé tard aux conseillers municipaux.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, ACCEPTER la décision modificative concernant l'annulation des deux titres 6 et 13 émis le 28 janvier 2019 et le 08 février 2019 pour un montant de 1 176.09 €. Cette dépense sera déduite du chapitre 011 (charges à caractère général) en faveur du compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – AVANT VOTE DU BUDGET 2022 – ARTICLE L.1612-1 DU CGCT

Le Conseil Municipal délibéré à la majorité (ABSTENTION : 3 – POUR : 15) AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, **APPROUVER** l'engagement des dits crédits d'investissement selon la répartition suivante :

Chapitres 20, 21 et 23 et **INSCRIRE** les budgets correspondants au budget 2022.

PASSAGE EN COMPTE FINANCIER UNIQUE ET M57 À PARTIR DU 01 JANVIER 2022.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **APPROUVER** la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique entre la Commune d'ERCUIS et l'Etat ainsi que le passage en M57 **abrégi** à compter du 01 janvier 2022 et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG).

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (**ABSTENTION : 8 – POUR : 10**) **APPROUVER** le projet de convention territoriale globale conclu entre la Communauté de Communes de la Thelloise, la Caisse d'Allocations Familiales, la commune d'Ercuis et les syndicats pour la période 2021-2024 et **AUTORISER** le Maire à signer le document susvisé et effectuer toute opération relative à l'application de la présente délibération.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (**ABSTENTION : 4 – POUR 14**) **APPROUVER** le rapport de CLECT annexé à la présente délibération qui détermine à la fois l'évaluation des charges transférées au titre du transfert des zones d'activité économique sises sur Chambly (ZAE « Portes Sud de l'Oise ») et Neuilly-en-Thelle (en proposant pour cette dernière commune le recours à la procédure de révision libre de son attribution de compensation tel que prévu au V 1°bis de l'article 1609 nonies C du CGI), et l'évaluation des charges restituées à la commune d'Ansaq, commune membre de la Communauté de Communes du CLERMONTOIS, qui rejoindra la Communauté de Communes THELLOISE au 1er janvier 2022, **AUTORISER** Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Communauté de Communes THELLOISE et **CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

BILAN DE L'ILEP.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité de l'année 2021 de l'ILEP, délégataire du service public en ce qui concerne les prestataires périscolaires et restauration scolaire et **AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°4.

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ILEP.

Un membre de l'assemblée a souhaité connaître les points du règlement intérieur modifiés, le Maire a répondu qu'il y avait deux sans les citer.

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (**ABSTENTION : 2 – POUR : 15 – CONTRE : 1**), **APPROUVER** le règlement intérieur des activités périscolaires et des accueils de loisirs de la commune d'Ercuis à compter du 01 janvier 2022 comme joint en annexe de la délibération.

MISE EN PLACE D'UN TARIF SOCIAL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE PAR L'ILEP.

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (**ABSTENTION : 1 – POUR : 17**) **APPROUVER** la proposition n°2 faite par l'ILEP comme joint en annexe à partir du 01 janvier 2022 et **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents y afférents.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS POUR LES RENDEZ-VOUS IMPOSÉS PAR LA COMMUNE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **PRENDRE EN COMPTE** le remboursement des frais kilométriques pour se rendre à un rendez-vous professionnel autorisé par un ordre de mission mais également le remboursement des frais d'utilisation des parcs de stationnement et des péages d'autoroute, l'utilisation de taxi, de véhicule de location ou d'un véhicule personnel autre qu'un véhicule à moteur pour le personnel communal et **INSCRIRE** les crédits suffisants au budget communal concernant l'ensemble des frais de déplacement des agents communaux.

Pour la délibération relative aux frais de transports pour les élus, celle-ci sera soumise à un conseil municipal ultérieurement malgré le vote.

POINT DIVERS :

Les membres du Conseil Municipal sont informés que Madame MOURIGEAU Annick est mutée au Syndicat des Eaux sur un poste de 100% à compter du 01 janvier 2022. De plus, le siège social du Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle est transféré à la commune de Chambly.

La commune a relancé le recrutement d'un agent aux services techniques pour remplacer l'agent muté au mois d'août 2021.

Bruno FORGET sollicite des volontaires pour la manifestation municipale du 18 décembre 2021 « concert chorales ».

Claude BOULARAND informe l'assemblée que le panneau de sa rue à l'angle de l'avenue et de la rue Gutenberg a disparu.

Daniel URCOURT demande à Monsieur le Maire si le trottoir de la rue du Puits du Val va être remis en état et à quelle date par les propriétaires qui ont réalisés les travaux de leur mur.

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été fait au pétitionnaire des travaux afin de s'assurer que le trottoir soit remis en état.

Eric NABONNE a relayé la question posée par un habitant de la commune qui souhaitait savoir pourquoi nous avons mis un sens interdit sauf pour les engins agricoles sur le chemin communal qui est derrière le haut de la ruelle de Creil. Monsieur le Maire a répondu que ces panneaux étaient présents par le passé et enlevés. Il a donc été remis en place.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY



Fin de séance 22h30
Validation de la secrétaire de séance.
Madame Aude LACOUR